

ACTE PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2023

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Marchés publics

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS DECISION DU MAIRE

N° 75/2023

Objet : Construction d'un groupe scolaire – Mission de contrôle technique - Avenant n° 1 de prolongation - Entreprise QUALICONSULT

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,
Considérant le marché public de contrôle technique n° 21S014, signé avec l'entreprise QUALICONSULT dans le cadre de l'opération de construction du groupe scolaire,
Considérant la fin des travaux, initialement prévue en juin 2023, reportée au 01/03/2024 en raison de phases de négociations ayant eu pour effet de décaler les plannings des entreprises intervenant sur le chantier,
Considérant la mission de l'entreprise QUALICONSULT, dont le planning d'exécution de la mission est reporté d'autant,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant de prolongation n° 1 avec l'entreprise QUALICONSULT, sise 4 rue du Bois Sauvage – 91055 Evry-Courcouronnes, pour un montant de 6 764.44 € HT, soit 8 117.33 € TTC, portant le montant global du marché public à 28 516.94 € HT, soit 34 220.32 € TTC, soit un pourcentage d'augmentation de 28.46%.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Article 4 : un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le 21 SEP. 2023

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

